

BULLETIN D'INSCRIPTION SALON JEC WORLD 2019

JEC WORLD : Premier salon international des composites

Stand Composites Auvergne-Rhône-Alpes
Du 12 au 14 mars 2019 – Paris-Nord Villepinte

JEC WORLD
2019 The Leading International
Composites Show
March 12-13-14, 2019 | PARIS-NORD
VILLEPINTE

JEC World est le seul salon qui fédère l'industrie mondiale des composites.

Il témoigne de la volonté de l'industrie de disposer d'une plate-forme mondiale offrant aux utilisateurs un panorama complet des procédés, nouveaux matériaux et solutions composites.

Plus d'informations sur le [site officiel](#) du JEC.

EXPOSEZ SUR LE STAND "COMPOSITES AUVERGNE-RHONE-ALPES"

Nous vous proposons d'exposer sur le stand COMPOSITES AUVERGNE-RHONE-ALPES pour un tarif de **6000 € HT**.

JEC WORLD 2018

115 pays
représentés

42 000 visiteurs

1 300 exposants

3 600 rendez-vous
organisés

Exposant seul

570 €/m² pour 9m²
(surface minimum)

1 350 € pack
communication JEC
WORLD 2018

Non-compris :
Conception,
aménagement et
animation du stand
Services techniques
Animation
Restauration

ESPACE COMPOSITES AUVERGNE-RHONE-ALPES

6m² sur le stand COMPOSITES

Conception et aménagement du
stand

Animation du stand collectif

Pack communication et inscription
au catalogue

Accès à l'espace collectif : réserve,
machine à café, espace de rendez-
vous

Pour plus d'informations sur cette opération, contacter :

PLASTIPOLIS : Maudez LE DANTEC – Email : maudez.ledantec@plastipolis.fr

AXELERA : Sophie MAZET – Email : sophie.mazet@axelera.org

TECHTERA : Lucie LAGARRIGUE – Email : mission@techtera.org

VIAMECA : Franck SIMON – Email : f.simon@viameca.fr

Une opération soutenue par :

M./Mme Fonction.....

Société / Organisme (si filiale précisez) Fax.....

Secteur d'activité.....

Adresse..... Pôle de compétitivité affilié :

Téléphone..... TECHTERA

Site Internet..... AXELERA

N° TVA PLASTIPOLIS

Intracommunautaire..... VIAMECA

Code NAF/APE..... N° SIRET.....

Ce document dûment complété est à nous retourner **avant le 7 décembre 2018**. Un acompte de 50% du prix de la transaction est payable à la commande. La facture correspondant au solde de la prestation est émise par PLASTIPOLIS et doit être réglée **avant le 15 février 2019**. Cette facture pourra prendre en considération les frais et débours pris à la charge de PLASTIPOLIS pour des dépenses non prévues dans la description initiale de la prestation. Ces dépenses seront refacturées au participant à l'opération sur la base des frais réels engagés par PLASTIPOLIS pour le compte du participant. Les factures sont recouvrables par PLASTIPOLIS au comptant net et sans escompte, à compter de la date de la facture. Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite expressément adressée au prestataire.

Net à payer pour exposer au salon JEC WORLD 2019	Adhérent d'un pôle de compétitivité	Non-adhérent
Entreprise de la région Auvergne Rhône-Alpes	6 000 € HT	Nous contacter

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

A. PARTICIPATION

1. Toute entreprise souhaitant participer à la mission doit faire parvenir à Plastipolis avec le bulletin d'inscription un chèque d'acompte de 50% du montant total (soit 3600 € TTC pour une PME adhérente). A défaut, PLASTIPOLIS peut décider de refuser la participation de l'entreprise. A compter de la date d'envoi du bulletin d'inscription (cachet de la poste faisant foi), l'entreprise dispose d'un délai de 3 jours francs pour se rétracter. Elle en informe PLASTIPOLIS par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'entreprise et la rétractation donne lieu au remboursement intégral.
2. Le bulletin d'inscription doit être dûment complété, signé, daté et doit être obligatoirement accompagné du chèque d'acompte correspondant à 50% du coût de participation, seule la réception de l'ensemble de ces éléments permet de valider l'inscription et le droit, pour l'entreprise, de participer à la mission. Les inscriptions seront comptabilisées par ordre de réception du dossier complet.
3. PLASTIPOLIS vous fera parvenir une facture acquittée pour le montant de la participation.

B. ANNULATION

1. PLASTIPOLIS se réserve le droit d'annuler la mission dès lors que son organisation deviendrait impossible et en cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions. Dans ce cas les sommes perçues par PLASTIPOLIS feront l'objet d'un avoir ou d'un remboursement. Il ne pourra être exigé de PLASTIPOLIS aucune indemnisation.
2. En cas d'annulation du fait de l'entreprise, les frais de séjours engagés (frais de stand et d'exposition, transport, hébergement, prospection...) ne pourront être remboursés.
3. Le présent règlement est soumis à la loi française.
4. Tout différend découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sera tranché définitivement par le Tribunal compétent.

C. ASSURANCE

Chaque participant s'engage à vérifier auprès de sa compagnie l'étendue de sa responsabilité civile durant la durée de la mission. La présente inscription ne comprend pas d'assurance responsabilité civile pour le participant. L'assurance rapatriement/maladie est à la charge de chaque participant.

Cachet de l'entreprise
Date et signature

Bulletin d'inscription à adresser à
Plastipolis
180 Rue Pierre et Marie Curie
CS 50004 BELLIGNAT
01117 OYONNAX Cedex
Mail : maudez.ledantec@plastipolis.fr